

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION NUMÉRIQUE

Vous protégez vos marques, vos innovations techniques...
Qu'en est-il de vos créations numériques ?



DÉPOSER À L'APP, C'EST PROTÉGER EFFICACEMENT SES INNOVATIONS NUMÉRIQUES

Tiers de confiance depuis 35 ans, l'APP assure la traçabilité et la conservation légale de votre portefeuille d'actifs numériques, en toute sécurité et confidentialité.

RENDEZ-VOUS SUR APP.ASSO.FR

17 000
ADHÉRENTS
ACCOMPAGNÉS

200 000
DÉPÔTS GÉRÉS

DES SOLUTIONS
SIMPLES

MEMBRE DE
L'OMPI ET DU CSPLA

ET EN LIGNE

ÉDITORIAL

Amélie FAVREAU

*Maître de conférences HDR en droit privé
Université Grenoble-Alpes*

La propriété intellectuelle en dehors de ses frontières !

L'emprunt est manifeste ! Le titre de cet édito est identique à celui d'un colloque organisé par le Centre Universitaire d'enseignement et de recherche en propriété intellectuelle (CUERPI) de l'Université Grenoble-Alpes et dont les actes viennent d'être publiés par Larcier. La démarche n'est pas fortuite. Lors de ce colloque a germé pour l'auteur de ces lignes l'idée de partir étudier la propriété intellectuelle et les nouvelles technologies sous l'angle d'autres systèmes juridiques. Il a été le point de départ d'une collaboration avec les chercheurs du SCRIPT, Centre de recherche spécialisé en propriété intellectuelle à l'Université d'Édimbourg (Royaume-Uni-Ecosse). De retour après une année passée à Auld Reekie (surnom écossais du vieil Édimbourg), réalisée en délégation CNRS, le souhait de partager cette expérience au sein la revue francophone de la propriété intellectuelle (RFPI) révèle l'intention de rendre hommage à un double titre aux valeurs et aux ambitions que portent la revue et ses concepteurs.

À un premier titre, bien évidemment, un point de convergence ressort sur la nécessité de l'ouverture internationale pour notre compréhension du droit en général, du droit de la propriété intellectuelle en particulier. La RFPI y œuvre à chaque numéro. Apprendre à dépasser ses frontières personnelles et professionnelles est une expérience riche. Sur un plan scientifique, on aura de cesse de rappeler que les « migrations juridiques », c'est-à-dire le mouvement et la faculté pour le droit national de la propriété intellectuelle de recevoir des systèmes, des concepts ou des méthodes étrangères, contribuent à un travail de décloisonnement indispensable. Chaque article de cette revue publiée depuis maintenant 4 ans y contribue. Partir étudier à l'étranger ou profiter de la science d'un chercheur étranger en le lisant est un moment privilégié pour réfléchir à la construction, au fonctionnement et à l'évolution des droits de propriété intellectuelle. Dans cette démarche, et au-delà, l'ouverture internationale nous offre le luxe du temps. Un temps, trop rare, qui consiste à se poser la question essentielle du choix notre modèle de pensée, de sa justification à sa défense. Il n'y a pas de meilleure façon d'apprendre sur soi qu'en regardant à côté. Pour une recherche menée sur la propriété intellectuelle face à la technologie blockchain, la question du modèle était indispensable. Copyright ou droit d'auteur ? Une telle technologie ne pousse-t-elle pas plus vers l'un ? Et si oui, pourquoi ai-je envie de résister et de défendre le système de valeurs que j'ai découvert comme étant le mien ?

À un second titre, la langue française mérite que l'on cultive et encourage l'initiative de la RFPI. Bien souvent, la francophonie porte les traces du passé et nous rappelle que le droit que nous étudions est le fruit de longues constructions. Les liens historiques entre la France et l'Écosse ont pour conséquence que de nombreux écossais comprennent et parlent le français. Les projets que nous avons portés à Édimbourg ont été largement soutenus par une association qui œuvre en ce sens, la Franco-British Law Society (FBLS, <https://fbls.eu/fr/>) et notamment le comité écossais présidé par M. David Guild. Au-delà de la francophonie, ce sont les collaborations entre les juristes des deux pays et une meilleure connaissance de nos systèmes juridiques.

Partir, lire, le bonheur du chercheur se trouve bien souvent ailleurs. Alors, Allons-y !